

# RÉVOLTE

## PLÉMENT LITTÉRAIRE

Paraissant tous les huit jours

### L'ATAVISME & LE CRIME<sup>1</sup>

Les considérations que je viens de présenter au sujet de l'attribution à l'atavisme des caractères anatomiques s'appliquent naturellement aussi bien aux caractères physiologiques. Si ces derniers peuvent être transmis par l'hérédité atavique, c'est uniquement, en effet, par l'intermédiaire de caractères anatomiques, puisque la fonction ne saurait exister indépendamment d'un substratum organique. Il n'en est pas moins possible, maintes fois, de constater des caractères physiologiques sans que l'on sache à quels caractères anatomiques ils se rattachent. Cela résulte de l'état peu avancé de la science et ne suffit pas pour empêcher d'attribuer hypothétiquement à l'atavisme tel caractère physiologique ancestral ou supposé ancestral constaté chez un descendant, s'il est impossible de l'expliquer soit par l'hérédité immédiate, soit par des conditions extérieures ou de milieu ayant agi sur l'individu même.

La question toutefois devient encore plus épineuse, parce que les caractères physiologiques des ancêtres éloignés ne peuvent être connus qu'indirectement d'après des ossements dont les témoignages sont bien incomplets, bien vagues et bien difficiles à recueillir ; parce que les ancêtres rapprochés ne sont guère connus physiologiquement que par l'histoire, fort sujette à caution, par des traditions plus ou moins légendaires ou des souvenirs d'enfance dont la valeur scientifique est au moins contestable ; parce qu'enfin le lien qui unit la fonction à l'organe n'est pas tellement serré que des particularités fonctionnelles fort saillantes ne puissent se produire sous l'influence du milieu chez un individu sans qu'il soit possible à l'anatomiste le plus exercé de prévoir les modifications organiques qui finiraient, à la longue, par en résulter.

Si, au surplus, l'observation directe des individus vivants par les procédés scientifiques est fort difficile en ce qui concerne les caractères anatomiques, elle l'est encore plus en matière de physiologie. On peut dire que la mesure approximative d'un certain nombre de caractères physiologiques est devenue possible, grâce à l'emploi d'instruments appropriés et de précautions minutieuses. Les instruments peuvent être bons, mais les observateurs un peu expérimentés en matière de statistique sont rares : c'est surtout en pareille matière que l'on peut dire : *experientia fallax*.

Aussi des résultats contradictoires ne tardent pas à se produire dès qu'il y a deux observateurs opérant séparément, même lorsqu'il s'agit des variations mathématiquement mesurables, comme celles de l'acuité visuelle. Les chiffres et les graphiques abondent en matière d'anthropologie criminelle, et le lecteur qui, 999 fois sur 1,000, n'a pas une compétence assez spéciale pour juger par lui-même de leur valeur, subit une sorte de fascination. Mais qu'il ne se presse pas trop d'adopter les conclusions qui n'ont pas été contrôlées, car il y a aussi entre les chiffres et entre les courbes une lutte pour la vie dont les péripéties, parfois amusantes, sont toujours instructives pour le spectateur. Mais il ne faut pas empiéter sur les leçons suivantes ; je me borne, pour l'instant, à faire remarquer qu'il est très facile d'affirmer l'origine atavique des caractères physiologiques, mais qu'il est fort difficile de la démontrer.

Ce qui vient d'être dit au sujet des caractères physiologiques s'applique naturellement aux caractères psychologiques primaires, c'est-à-dire à ceux qui résultent directement de la conformation anatomique et qui constituent des dispositions et aptitudes plus complexes d'où résulte en partie la valeur morale et sociale des individus. Elles se forment en grande partie sous l'influence du milieu, ainsi que j'ai essayé de le montrer dans la conférence Broca. C'est pourquoi elles diffèrent très souvent chez les parents et les enfants, à tel point que si l'influence de l'éducation, ou du milieu en général, sur ces dispositions est méconnue faute d'une analyse suffisante, alors on sera porté à les expliquer plus ou moins hypothétiquement par l'atavisme.

Mais je répéterai ici une remarque que j'ai déjà faite en 1886 dans les Archives de l'Anthropologie criminelle (p. 125) : c'est que des dispositions bonnes ou mauvaises transmises par l'hérédité directe peuvent très bien former chez l'héritier des associations ou combinaisons autres que chez les parents. L'enfant hérite, par exemple, de son père, la disposition A qui n'existait pas chez sa mère, et de celle-ci la disposition B, qui n'existait pas chez son père. Or de la réunion de ces deux dispositions directement héritées, de leur association et de leurs combinaisons avec les autres dispositions de l'enfant et de leur mise en jeu par des conditions extérieures variées à l'infini, pourront et devront résulter des différences de conduite dont on ira chercher l'explication fantaisiste et illusoire dans l'atavisme ou dans la divine Providence, suivant que l'on voudra

jouer du transformisme simplifié ou de la métaphysique. C'est plus simple et plus vite fait que d'observer les faits palpables et de découvrir leur enchaînement.

Nous avons examiné successivement la transmissibilité atavique des caractères anatomiques, physiologiques, psychologiques, et nous avons vu que l'explication de ces caractères devient de moins en moins sérieuse à mesure que l'on s'éloigne davantage de l'anatomie, parce que les influences extérieures tendent à devenir d'autant plus prépondérantes qu'il s'agit de caractères plus mobiles et plus facilement variables. Nous arrivons en dernier lieu à l'explication, non plus des aptitudes psychologiques élémentaires ou complexes qui entrent pour une part dans le déterminisme des actes, mais aux actes eux-mêmes où nous devons trouver, naturellement, le dernier terme de la progression que je viens d'indiquer, concernant la valeur des explications ataviques.

Ma conférence sur les aptitudes et les actes est trop récente pour que j'aie besoin de revenir aujourd'hui sur la distinction des actes au point de vue de leur degré de dépendance par rapport à la constitution anatomique. Puisqu'il s'agit du crime et de la « nouvelle école », nous n'avons à envisager que cette variété ordinaire de crimes dont la précédente école ne s'occupait pas, les considérant sans doute, et avec raison, comme explicables par des causes normales.

Dans l'*Uomo delinquente* (dernière édition) la portion atavistique de la théorie criminaliste est constituée de la façon suivante autant que j'ai pu l'analyser. L'auteur commence par ce qu'il appelle l'embryologie du crime. Il nous montre les équivalents du crime chez les plantes insectivores, puis chez les animaux. Ensuite il nous montre la fréquence du crime chez les peuples sauvages, chez les enfants qui représentent une phase ancienne de l'évolution. Enfin il cherche à établir par des statistiques dont nous étudierons prochainement la valeur intrinsèque et la valeur probatoire, que chez les criminels, et surtout chez les enfants criminels, on rencontre une foule de caractères anatomiques, physiologiques et psychologiques indiquant l'atavisme.

Comment est établie la liaison qui doit exister entre les nombreux caractères anatomiques énumérés et les actes à expliquer ? Elle n'est pas établie du tout. C'est, comme je l'ai déjà dit, la doctrine du *n'importe quoi* et aussi celle du *n'importe comment*. Comment est-il établi que tel caractère et tel acte sont ataviques ? Tout simplement en indiquant leur existence actuelle et leur existence antérieure chez des ancêtres réels ou hypothétiques. Ce n'est pas plus difficile que cela, et qu'il s'agisse de faits anatomiques, physiologiques, psychologiques, sociologiques, c'est toujours la même chose.

L'auteur admet pourtant que certaines anomalies anatomiques doivent être attribuées à des troubles pathologiques du développement fœtal, mais c'est simplement parce que l'on ne

<sup>1</sup> Extraits du cours de M. L. Manouvrier à l'École d'Anthropologie, publié par la Revue Mensuelle de l'École d'Anthropologie, chez Alcan, 108, boulevard Saint-Germain.

trouve pas de caractères semblables en remontant aux hommes préhistoriques, aux anthropoïdes et même jusqu'aux rongeurs — sans quoi l'hérédité atavique lui semblerait évidente.

Ce qui montre combien les conditions actuelles lui paraissent négligeables, c'est l'absence avec laquelle il dénonce l'atavisme comme étant la cause de faits actuels dont l'analyse la plus rudimentaire permet d'apercevoir plus ou moins complètement la raison d'être aussi normale qu'actuelle. Il ne s'agit pas que des crimes, d'ailleurs; c'est aussi de l'atavisme que résulte, par exemple, le droit de grâce; c'est à l'atavisme que nous devons l'institution du jury. Faudra-t-il admettre que l'absence de ces institutions chez un peuple est également due à l'atavisme remontant aux anthropoïdes, ou plus loin encore? — La mode du tatouage dans les bagnes et les prisons, mode si facile à expliquer par des conditions de milieu actuel, essentiellement simples et tangibles, la mode du tatouage est encore présentée comme un fait d'atavisme, par M. Lombroso. Après avoir cité des exemples relatifs à la considération dont jouissent, dans leur monde, les criminels bien tatoués, il s'exprime ainsi dans son livre le plus récent: « Si tout cela n'est de l'atavisme, dit-il, l'atavisme n'existe pas dans la science ». Il serait plus juste de dire que l'atavisme n'existerait pas dans la science s'il n'était autre chose que tout cela. Parmi les opinions parfois bizarres qui m'ont été attribuées fort gratuitement par M. Lombroso, figure la négation de l'atavisme. Non, je ne nie pas l'atavisme; j'admets celui des zootechniciens et même celui de la théorie transformiste jusqu'à preuve du contraire ou meilleure explication. Mais entre cet atavisme et celui des néo-criminalogistes, je vois une énorme différence que j'ai voulu aujourd'hui rendre évidente pour tout le monde.

En vain me parlera-t-on de la tradition comme étant une espèce d'atavisme; il ne s'agit point ici de comparaisons de rhétorique. L'individu, criminel ou non, qui suit une tradition orale ou écrite, qui se conforme à un usage, qui imite un exemple, obéit à des influences extérieures qui agissent sur lui directement et non par l'intermédiaire des germes dont il est issu.

M. Lombroso s'est imaginé aussi, entre autres choses, que je refusais d'admettre la continuité entre l'homme et les animaux! Bien loin de là, et j'abonde, au contraire, dans son sens, quand il rapproche les crimes humains des crimes commis par les animaux. Je l'approuve même, à certains égards, d'avoir poussé la comparaison jusqu'aux plantes insectivores chez lesquelles il a failli trouver l'ébauche du guet-apens et de la préméditation. Bien plus! je m'étonne, aux mêmes égards, qu'il se soit arrêté aux plantes, quand la chimie et la physique pouvaient lui fournir des exemples tout aussi beaux de la rigueur avec laquelle s'accomplissent les effets quand les causes déterminantes sont une fois produites. Mais nous verrons bientôt tout cela se retourner contre sa théorie qui est loin d'être solidaire, comme il semble le croire, avec la science, dont elle n'est qu'une interprétation vicieuse. Qu'est-ce que tout cela prouve en faveur de son atavisme? Il y a des animaux doux et d'autres féroces; ce n'est pas une raison pour expliquer l'homme doux par le mouton et l'homme féroce par le tigre. L'homme honnête n'est pas plus explicable par l'Esquimaux ou l'homme néolithique que le criminel par l'anthropopitheque (à supposer que ce précurseur fût méchant) ou par le Fidjien. Pas n'est besoin de remonter aux hommes primitifs, probablement moins criminels que les modernes, aux singes, aux rongeurs ou aux reptiles pour expliquer le crime alors que nous en avons sous les yeux les causes actuelles et suffisantes, ainsi que j'espère vous le prouver bientôt. Ces causes sont non seulement accessibles à notre observation, mais encore modifiables par nos

moyens d'action, tandis que la théorie atavistique du crime est aussi pauvre en applications que dénuée de preuves.

En résumé, il existe un atavisme possédant une réelle valeur scientifique et universellement admis. Mais l'atavisme figurant dans la théorie du « criminel-né » n'a de commun avec celui-là que le nom: ce n'est plus qu'un simple mot littérairement dévié de sa signification scientifique, abusivement employé la plupart du temps, et dépourvu en tout cas de valeur explicative. Nous examinerons plus complètement et en détail cette racine artificielle de la « nouvelle école » criminaliste, conjointement avec ses autres racines tout aussi impropres à alimenter une théorie vraiment scientifique de la criminalité.

L. MANOUVRIER.

## UTOPIE<sup>1</sup>

Thomas Morus (1516). — Raphaël Hythlodée, l'un des interlocuteurs du dialogue, le hardi navigateur qui a découvert l'île d'Utopie, ouvre son âme à Morus et lui déclare qu'à son avis « dans tous les Etats où la possession est individuelle, où tout se mesure par l'argent, on ne pourra jamais faire régner la justice ni assurer la prospérité publique (liv. 1, p. 82). Pour rétablir un juste équilibre dans les affaires humaines, il faudrait nécessairement abolir le droit de propriété. Tant que ce droit subsistera, la classe la plus nombreuse et la plus estimable n'aura en partage qu'un inévitable fardeau d'inquiétude de misère et de chagrin. »

Hythlodée loue donc Platon d'avoir préconisé l'égalité, qui ne peut être observée là où règne la propriété individuelle, car alors chacun veut se prévaloir de divers titres, pour attirer à soi tant qu'il peut; et la richesse publique, si grande qu'elle soit, finit par tomber au pouvoir d'un petit nombre d'individus qui ne laissent aux autres que l'indigence.

« Je sais, ajoute-t-il, qu'il y a des remèdes qui peuvent soulager le mal; mais ces remèdes sont impuissants pour le guérir radicalement. On peut décréter, par exemple, un maximum de possessions individuelles en terres ou en argent, ou bien se prémunir par des lois fortes contre le despotisme et l'anarchie. On peut flétrir et châtier l'intrigue, empêcher la vente des magistratures, supprimer le faste et la représentation dans les emplois élevés, afin qu'on ne soit pas obligé de donner aux plus capables. Ces moyens sont des palliatifs qui peuvent endormir la douleur; mais n'espérez pas voir se rétablir la force et la santé, tant que chacun aura une propriété individuelle. Il y a dans la société actuelle un enchaînement si bizarre, que, si vous voulez guérir l'une des parties malades, le mal de l'autre s'aggrave et empire, car on ne saurait accroître l'avoir d'un particulier que quelqu'un n'en souffre ou n'y perde quelque chose. »

Ailleurs, Morus gourmande les riches et déplore la condition des ouvriers.

La principale cause de la misère publique, dit-il, c'est le nombre des nobles, des frelons oisifs qui se nourrissent de la sueur et du travail d'autrui... et qui font cultiver leurs terres en tondant leurs fermiers jusqu'au vif, pour augmenter leurs revenus... N'est-il pas étonnant que l'or ait acquis une valeur factice tellement considérable qu'il soit plus estimé que l'homme? qu'un riche à intelligence de plomb, stupide comme une bûche, non moins immoral que sot, tienne cependant sous sa dépendance une foule d'hommes sages et vertueux?...

<sup>1</sup> Extraits de l'*Histoire du Communisme ou réfutation historique des utopies socialistes*, par Alfred Sudre (prix Montyon, 1849).

aujourd'hui les plus honnêtes, je n'y vois qu'une certaine conspiration de riches faisant mieux leurs affaires, sous le nom et le titre de République. Les conjurés cherchent, par toutes les ruses et par tous les moyens possibles, à atteindre ce double but: premièrement, s'assurer la possession certaine et indéfinie d'une fortune plus ou moins mal acquise; secondement, abuser de la misère des pauvres, abuser de leurs personnes, comme on fait des animaux, et acheter et plus bas prix possible leur industrie et leurs labeurs.

Et ces machinations décréées par les riches au nom de l'Etat, et, par conséquent, au nom même des pauvres sont devenues des lois!... Mettez un frein dit ailleurs l'auteur de l'*Utopie*, mettez un frein à l'avare égoïsme des riches; ôtez leur le droit d'accaparement et de monopole; qu'il n'y ait plus d'oisifs parmi vous; créez d'autres branches d'industrie, où vienne s'occuper utilement cette foule d'hommes oisifs dont la misère a fait jusqu'à présent ou des vagabonds, ou des valets qui finissent par être à peu près tous des voleurs.

Si vous ne portez remède aux maux que je vous signale, ne me vantez pas votre justice, elle n'est qu'un mensonge spécieux. Vous abandonnez des millions d'enfants aux ravages d'une éducation vicieuse et immorale. La corruption flétrit sous vos yeux ces jeunes plantes qui pourraient fleurir pour la vertu, et vous les frappez de mort quand, devenus des hommes, ils commettent les crimes qui germaient dès le berceau dans leurs cœurs. Que faites vous donc? des voleurs, pour avoir le plaisir de les pendre.

En Utopie, le travail agricole ou industriel est une dette commune à tous: la durée journalière en est de six heures, divisées en deux séances. Le reste du temps est consacré à l'étude des belles-lettres et des sciences, qui sont enseignées dans des collèges publics. Le soir, on se livre aux jeux, à la danse et à la musique, pour laquelle les Utopiens ont un goût prononcé. Morus, devant Rousseau, veut que la musique soit avant tout expressive, et reproduise, par des accents pathétiques, les sentiments et les passions de l'homme.

Mais, dira-t-on sans doute, une aussi courte

(1) Les orfèvres faisaient alors l'office de banquiers et accumulaient de grandes richesses.